



<b>Date d'approbation du conseil d'établissement</b> 7 décembre 2023			
<b>Nom de l'école primaire</b> École des Bons-Vents (057)	<b>Date</b> 2023-11-24	<b>Nombre d'élèves</b> 338	<b>Nom de la direction</b> Ariane Gill
			<b>Nom de la personne responsable de coordonner l'équipe de travail</b> Ariane Gill
<b>Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail</b> Marie-Eve Chartrand/Karlie Deschamps/Marie-Eve Quenneville/Marilyne Dumouchel/Ariane Gill			
CE PLAN S'INSCRIT DANS LA POURSUITE DES OBJECTIFS DU PLAN ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE (PEVR), PLUS PRÉCISEMENT DE L'ORIENTATION 3 DU PEVR : OFFRIR UN MILIEU DE VIE STIMULANT ET SECURITAIRE, NON-VIOLENT ET SANS INTIMIDATION.			



1. Une **analyse de la situation** de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.

**Résultats du sondage pour la révision du PEVR – octobre 2022 :**

- 17% des élèves affirment se sentir parfois ou rarement bien à l'école;
- Entre 86,9% et 90,6% des élèves disent se sentir en sécurité aux abords de l'école, durant les heures de diner, au SDG et lors des activités;
- 96,8% des élèves considèrent leur classe sécuritaire et bien aménagée;
- Plus de 87% d'entre eux disent se sentir en sécurité sur la cour d'école;
- 67,3% disent avoir déjà vécu une situation difficile à l'école, donnée appuyée par 49,9% des parents.
- 41,3% des élèves sondés disent avoir vécu une situation d'intimidation ou de discrimination. Ce constat tombe à 25% chez les parents sondés;
- Les élèves savent vers qui se diriger pour obtenir de l'aide dans une proportion de 85,7% et se sentent entendus dans une proportion de 80%;
- Seuls 83,4% des intervenants se disent capables de reconnaître des situations d'intimidation et se sentent en mesure d'intervenir adéquatement auprès des élèves;
- Plus de 93% des intervenants disent entretenir de bonnes relations avec les élèves et 100% des intervenants aiment leur travail et se sentent en sécurité à l'école;
- Plus de 92% des parents affirment que leur enfant entretient des relations positives avec les autres;
- Les parents confirment que leur enfant se sent bien à l'école (91,2%) et en sécurité (entre 86% et 92,4%).

Au sens de la loi 56 (Intimidation) :  
Un événement a été consigné en 2022-2023.

**2022-2023 :**

Répartition mensuelle des gestes et réactions à caractère violent répertoriés (avec communication et interventions effectuées)

MOIS	GESTES VIOLENCE PHYSIQUE	BOUSCULADE	GESTES INADÉQUATS	GESTION DES ÉMOTIONS	TOTAL MENSUEL
Septembre	19	11	25	-	<b>55</b>
Octobre	20	6	24	28	<b>78</b>
Novembre	22	3	16	42	<b>83</b>
Décembre	23	1	20	31	<b>75</b>
Janvier	14	2	36	14	<b>66</b>
Février	24	11	24	9	<b>68</b>
Mars	27	-	28	16	<b>71</b>
Avril	21	5	17	35	<b>78</b>
Mai	23	2	20	54	<b>99</b>
Juin	7	-	-	10	<b>17</b>

**Questionnaire PEVR (2022) :**

**Portion du sondage concernant le milieu de vie et l'engagement réalisé auprès des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, des parents de l'ensemble des élèves des membres du personnel.**

**Onglet « Violence et intimidation » de la plateforme SPI (suivi personnalisé Internet) de l'école Des-Bons-Vents.**

**Utilisation des informations colligées dans le Baromètre comportemental pour l'année 2022-2023  
Communications courriels et téléphones (Notes TES – Baromètre comportemental)**

Répartition mensuelle des paroles et du langage à caractère violent/inadéquat répertoriés (avec communication et interventions effectuées)

MOIS	VIOLENCE VERBALE ENTRE ÉLÈVES	VIOLENCE VERBALE ENVERS UN ADULTE	LANGAGE INADÉQUAT	HABILITÉS SOCIALES	TOTAL MENSUEL
Septembre	-	2	15	13	<b>30</b>
Octobre	-	-	10	10	<b>20</b>
Novembre	3	1	10	9	<b>23</b>
Décembre	4	-	10	5	<b>19</b>
Janvier	3	2	17	2	<b>24</b>
Février	2	3	16	1	<b>22</b>
Mars	-	2	8	2	<b>12</b>
Avril	-	6	8	-	<b>14</b>
Mai	2	1	14	3	<b>20</b>
Juin	-	2	-	-	<b>2</b>

Répartition mensuelle de l'opposition/refus de collaboration des élèves envers un adulte de l'école (avec communication et interventions effectuées)

MOIS	Opposition interventions de l'adulte	Non-respect des directives de l'adulte	Refus de collaborer avec l'adulte	Fuite	TOTAL MENSUEL
Septembre	-	15	2	-	<b>17</b>
Octobre	-	2	9	1	<b>12</b>
Novembre	-	6	11	6	<b>23</b>
Décembre	2	9	7	-	<b>18</b>
Janvier	-	2	9	1	<b>12</b>
Février	-	6	6	-	<b>12</b>
Mars	4	6	9	-	<b>19</b>
Avril	1	6	21	-	<b>28</b>
Mai	1	5	30	3	<b>39</b>
Juin	1	11	3	-	<b>15</b>

\*Les actes de violences surviennent majoritairement durant les périodes de récréation et du midi.

Au sens de la loi 56 (Violence) :

Zéro évènement a été consigné en 2022-2023.

#### Nos enjeux prioritaires

- 1. Continuer de réduire les comportements violents à l'éducation préscolaire et au primaire, entre les élèves et envers les adultes.**
- 2. Poursuivre la mise en place de l'outil de résolution de conflits dans les différents cycles pour favoriser son utilisation.**
- 3. Faire vivre des ateliers de prévention dans les classes, en sous-groupe ou en individuel au besoin (niveaux RAI 1, 2 et 3)**

**Utilisation des informations colligées dans le Baromètre comportemental pour l'année 2022-2023**  
Communications courriels et téléphones (Notes TES - Baromètre comportemental)

**Utilisation des informations colligées dans le Baromètre comportemental pour l'année 2022-2023**  
Communications courriels et téléphones (Notes TES - Baromètre comportemental)

**Onglet « Violence et intimidation » de la plateforme SPI (suivi personnalisé Internet) de l'école Des-Bons-Vents.**

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS	
COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE		DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>2. Les <b>mesures de prévention</b> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.</p>	Mesures déjà en place	<p>Le code de vie ainsi que les mesures de sécurité sont conformes à l'article 76 et diffusés aux élèves et aux membres du personnel. Le code de vie est explicite. Il fournit des exemples concrets et accessibles à tous dans l'agenda. Le virevent de la résolution de problème a été déployé par l'équipe d'éducation spécialisée et il est accessible via l'agenda.</p> <p>En cas de non-respect du code de vie, des conséquences et des gestes de réparations sont diffusés aux élèves et aux membres du personnel de l'école dans l'agenda.</p> <p>La communication constante via courriel et téléphone aux parents, incluant les enseignants titulaires, permet de faire le pont entre les différents intervenants et les parents. Il assure également que la situation a été prise en charge.</p> <p>Utilisation quotidienne du Baromètre comportemental : outil pour la prise de notes quotienne/suivis et communications avec les parents et entre les intervenants.</p> <p>Système de renforcement positif des comportements en lien avec les valeurs et règles de vie qui concernent l'ensemble de l'école.</p> <p>Animation par les TES en classe, d'ateliers en lien avec les valeurs.</p> <p>Mise en place d'ateliers d'habiletés sociales au préscolaire et au primaire comme mesure universelle en prévention de la violence. Ateliers rattachés aux recommandations du PEVR.</p> <p>Un agent communautaire de la police de Mercier vient renseigner les élèves de 6<sup>e</sup> année sur leurs droits et responsabilités. Mesure préventive de la violence et de l'intimidation.</p> <p>Rappels par la direction au personnel scolaire afin qu'ils interviennent dans toutes les situations d'intimidation.</p> <p>Révision annuelle du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école par le comité.</p> <p>Soutien ponctuel et/ou suivi régulier en éducation spécialisée offert aux élèves ayant de la difficulté à gérer leurs conflits (modelage, pratique guidée et pratique autonome).</p>	<p><b>Code de vie de l'école</b> <b>Règles de vie dans l'agenda</b></p> <p><b>Règles de fonctionnement du SDG/SDM</b></p> <p><b>Baromètre comportemental</b></p> <p><b>Programmation M00ZOOM</b></p>

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
	<p><b>Mesures à modifier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance active et stratégique lors des récréations et le midi.</li> <li>- Présenter le code de vie de l'école aux élèves en début d'année, les conséquences logiques s'il n'est pas respecté et nommer les procédures de signalement de la violence et de l'intimidation en guise de rappel.</li> <li>- Tournée de classe par les éducatrices spécialisées, en collaboration avec les enseignants, pour expliquer la distinction entre la violence et l'intimidation.</li> <li>- Mise en place d'ateliers de prévention contre l'intimidation et contre le harcèlement par les TES ou des organismes communautaires (Espace Châteauguay)</li> <li>- Communication entre les intervenants du SDG et les enseignants afin d'harmoniser les attentes et les interventions.</li> <li>- Modélisation des règles de bienséances (savoir-vivre ensemble).</li> </ul> <p><b>Mesures à ajouter</b></p> <p>Adopter des pratiques inclusives à la diversité sexuelle et de genre : démystification dans les cours d'éducation à la sexualité, en partenariat avec l'agente AVSEC.</p>	
<p>3. Les mesures visant à <b>favoriser la collaboration des parents</b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.</p>	<p><b>Mesures déjà en place</b></p> <p>Transmission du code de vie et des règles générales de l'école (agenda, site internet).  Transmission du plan de lutte (site internet).  Mesures de sécurité révisées et transmises aux parents par l'agenda et le site internet de l'école (inclues au code de vie de l'école).  Communication école-famille régulière (mémo, courriel, téléphone, etc.).  Parution mensuelle de l'info-Parents.  Une soirée d'animation sur l'anxiété a été proposée et présentée aux parents des élèves de l'éducation préscolaire en 2021-2022.  À la fin de l'année scolaire 2022-2023, mise à jour du code de vie de l'école.  Préciser aux parents le droit à la confidentialité (victime, témoin, agresseur).</p>	<p><b>Code de vie de l'école</b></p> <p><b>Règles dans l'agenda</b></p> <p><b>Règles de fonctionnement du SDG/SDM</b></p> <p><b>Info-Parents</b></p>

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
	<p>Mesures à modifier</p> <p>Ajouter des précisions dans le code de vie de l'école concernant les règles de jeux et les comportements socialement acceptables à adopter lors de ceux-ci.  Diffusion aux parents de la programmation des ateliers Moozoom faits en classe.  Transmission aux parents des vidéos Moozoom pour poursuivre la discussion à la maison.  À l'éducation préscolaire, le cahier des émotions ou le duo-tang des habiletés sociales est envoyé à la maison, selon l'atelier vécu, pour informer les parents et les encourager à poursuivre la discussion amorcée en classe.</p>	
	<p>Mesures à ajouter</p> <p>Lors d'une situation d'intimidation, possibilité d'utilisation du guide créé à l'attention des parents. Ce guide est construit afin de renseigner les parents par rapport à l'enjeu de l'intimidation et de les outiller quant à la posture à adopter auprès de leurs enfants.</p>	<p><b>Guide « Mon pouvoir sur l'intimidation COMME PARENT » - Guide créé en 2021 par les partenaires du réseau en collaboration avec le CSSDGS et traduit en 4 langues :</b>  <a href="#">Guide version française</a> ; <a href="#">Guide version anglaise</a> ; <a href="#">Guide version russe</a> ; <a href="#">Guide version espagnole</a>.</p> <p>Et sur le site du CSSDGS aux endroits suivants :  <a href="https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/protecteur">https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/protecteur</a>  <a href="https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/differend">https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/differend</a></p>



**Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>5. <b>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</b> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.</p>	<p align="center"><b>Situation d'intimidation ou de violence</b></p> <p>Adulte ou élève qui sont informés de la situation : Dénoncer la situation selon les modalités établies</p> <p>Un adulte de l'école qui est témoin d'une situation d'intimidation ou de violence à la responsabilité d'intervenir pour que la situation cesse. L'élève témoin est encouragé à demander l'aide de l'adulte.</p> <p>Réception de la plainte ou du signalement par la technicienne en éducation spécialisée.</p> <p>Évaluation sommaire de la situation et intervention : Rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur.</p> <p>Assurer la sécurité immédiate de la victime.</p> <p>Consigner et transmettre à la direction, les communications avec les parents des élèves directement impliqués (agresseur, victime, témoin au besoin)</p> <p>Il appartient à la direction de déterminer s'il s'agit d'une situation de violence ou d'intimidation.</p>	<p><a href="#">Aide-mémoire pour différencier une situation d'intimidation d'un conflit</a></p> <p><a href="#">Évaluation de la gravité du comportement en vue d'une intervention adaptée et graduée</a></p> <p><a href="#">Intervenir dans une situation d'intimidation ou de violence</a></p> <p><a href="#">Modèle de plan d'action en 4 étapes pour encadrer la situation d'intimidation - AUTEUR</a></p> <p><a href="#">Référentiels des mesures pour l'auteur</a></p> <p><a href="#">Référentiel des mesures pour les victimes et témoins</a></p>

**Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p><b>SECTION PORTANT SUR LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL</b></p>	<p><b>Définition : « toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager les bonnes pratiques en matière de sécurité des lieux et des personnes ;</li> <li>• Formations offertes aux enseignants ;</li> <li>• Examiner la circulation des élèves et des adultes dans l'établissement pour trouver les manques potentiels en termes de sécurité ;</li> <li>• Amélioration de l'éclairage à des endroits ciblés ;</li> <li>• Ajout de certaines formes de surveillance, en particulier dans les corridors et la cour d'école ;</li> <li>• Offrir le contenu obligatoire d'éducation à la sexualité via le programme de citoyenneté et culture québécoise ;</li> <li>• Avoir recours aux organismes communautaires (Espace Châteauguay) ;</li> </ul>	<p><a href="#">RÉFORME DU TRAITEMENT DES PLAINTES EN MILIEU SCOLAIRE   POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES DROITS DES ÉLÈVES DU QUÉBEC (quebec.ca)</a></p> <p><a href="#">Porter plainte   Gouvernement du Québec (quebec.ca)</a></p> <p><b>Toutes les mesures et actions de prévention dans le document sont valides pour intervenir en cas de violence à caractère sexuel.</b></p> <p>Au besoin, un partenaire externe tel que la protection de la jeunesse (en vertu de l'article 39.1 LPJ) et/ou les policiers peuvent être interpellés pour appuyer l'intervention.</p>
<p>6. Les mesures visant à <b>assurer la confidentialité</b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<p>Au TES et à la direction, rappel de l'utilisation sécuritaire et confidentielle de la consignation des gestes de violences et d'intimidation dans le Baromètre comportemental.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel à l'ensemble du personnel et des parents que la confidentialité des informations concernant les victimes, auteurs et témoins est inscrite dans la loi 56.</li> </ul>	<p><b>Baromètre comportemental pour les intervenants</b></p>
<p>7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</b> à un élève <b>victime</b> d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un <b>témoin</b> ou à l'<b>auteur</b> d'un tel acte.</p>	<p><u>Mesures pour la victime :</u> Mise en place de mesures de soutien. Rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation. Information au personnel de l'école par TEAMS pour une surveillance accrue et plan d'action auquel l'élève peut se référer en cas de besoin (adulte de confiance, communication avec les parents, intervention rapide). Un rappel de la confidentialité accompagnera ce message. Le message doit être approuvé et déposé par la direction.</p> <p><u>Mesures pour l'agresseur :</u> Mise en place de mesures de soutien, d'encadrement et application de sanctions disciplinaires adaptées. Intervenir de façon éducative pour amener une prise de conscience et un changement de comportement de la part de l'auteur ou des auteurs. Informations au personnel impliqué.</p> <p><u>Mesures pour les témoins :</u> Mesures de soutien et d'encadrement. Éduquer les témoins sur leur rôle. Sensibiliser.</p>	<p><a href="#">Référentiels des mesures pour l'auteur</a></p> <p><a href="#">Référentiel des mesures pour les victimes et témoins</a></p> <p><b>LIP</b></p> <p><b>Code de vie</b></p> <p><b>Stratégies d'accompagnement des élèves (TES et psychoéducatrice)</b></p>

**Les no 4 à 9 sont des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p>8. Les <b>sanctions disciplinaires applicables</b> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <b>selon la gravité ou le caractère répétitif</b> de ces actes.</p>	<p><i>Selon la gravité et le caractère répétitif, les sanctions applicables pour l'auteur sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pyramide de confiance (récréations/diner);</li> <li>• Retrait de la classe</li> <li>• Retrait des récréations</li> <li>• Suspension interne ou externe;</li> <li>• Mesure d'aide (suivi, plan d'action, protocole);</li> <li>• Rencontre avec la direction et les parents;</li> <li>• Rencontre avec l'agent socio-communautaire;</li> </ul>	<p><b>LIP</b></p> <p><b>Code de vie</b></p> <p><b>Stratégies d'accompagnement des élèves (TES et psychoéducatrice)</b></p>
<p>9. <b>Le suivi qui doit être donné</b> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<p>Le suivi sera assuré par la direction.</p> <p>Assurer un suivi de la situation auprès de tous les acteurs (élèves impliqués, intervenants scolaires et parents): s'informer auprès des acteurs de l'évolution de la situation à des moments ciblés.</p> <p>Une évaluation sommaire faite par les TES devra être transmise à la direction après deux semaines.</p> <p>La direction assure la communication entre tous les acteurs ainsi que le déploiement des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de soutien</li> <li>• Surveillance accrue</li> <li>• Plan d'action, protocole</li> <li>• Communication avec les parents</li> <li>• S'assurer que le sentiment de sécurité de la victime est rétabli.</li> </ul> <p>Communiquer toute situation d'intimidation à la CSS.</p>	<p><b>LIP</b></p>

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur **la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par la direction** de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)

**Références**

Cadre 21. (2022, janvier). *SEXTO 1 – Explorateur*. <https://www.cadre21.org/badges/sext0-1-explorateur/>

Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille (2021). *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025*, publié le 23 février 2021. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/plan-action-concerte/Pages/index.aspx>

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. (2022). *Guide évolutif pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre dans les établissements scolaires*.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. (2021). *Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre : guide à l'intention des milieux scolaires*.

[https://o365csdgs.sharepoint.com/sites/Directionnrale2/Documents partages/General/Annees Scolaires/2022-2023/Processus intégré de gestion des établissements/Annexe 3\\_\\_Gabarit plan de lutte\\_Primaire.docx](https://o365csdgs.sharepoint.com/sites/Directionnrale2/Documents%20partages/General/Annees%20Scolaires/2022-2023/Processus%20int%C3%A9gr%C3%A9%20de%20gestion%20des%20%C3%A9tablissements/Annexe%203__Gabarit%20plan%20de%20lutte_Primaire.docx)